

EATTS si bien = 06 88 38 13 86



ENSEMBLE, PROTÉGEONS NOS CHATS, PRÉSERVONS LEUR AVENIR.

Un petit geste aujourd'hui
pour un avenir plus doux
pour tous.



Agir
aujourd'hui,
c'est offrir
demain.



RAPPEL À LA LOI

L'IDENTIFICATION DES CHATS
EST **OBLIGATOIRE**.



CAMPAGNE D'IDENTIFICATION ET DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS SUR NOTRE COMMUNE

Une action menée en partenariat avec :

FONDATION



MILLIONS
D'AMIS

reconnue d'utilité publique



Moins de naissances
non désirées



Meilleure santé
pour les chats



Moins de souffrance,
plus de bien-être

01 56 59 04 44

Selon l'article L.212-10 du Code rural
et de la pêche maritime, tout chat
âgé de plus de 7 mois doit être
identifié par puce électronique.
Le non-respect de cette obligation
est passible d'une amende.



UN CHAT ERRANT À SIGNALER ? BESOIN D'INFORMATIONS ?

CONTACTEZ VOTRE MAIRIE

Nous sommes tous acteurs de leur protection.

COMMUNE DE

JONZAC



05 46 48 04 11



accueil@villedejonzac.fr



POUR AIDER
LES BÉNÉVOLES
SUR LE TERRAIN



Dans le but de faciliter et d'aider le travail des bénévoles
sur le terrain, les riverains ont la possibilité de déposer en mairie :

- de la nourriture
- du matériel (cages à litière, caisses de transport, jouets, coussins et dodos, arbres à chats, c'est-à-dire tout ce qui peut être utile lors de la convalescence des chats).



CHAT
IDENTIFIÉ

> Il sera relâché aussitôt
sur le site où il aura
été trouvé.



CHAT
ERRANT
(non identifié)

RAPPEL IMPORTANT



Si le chat est errant
(non identifié),
il sera identifié et stérilisé
sous le nom de la
fondation 30 Millions d'Amis
puis relâché sur le site
où il aura été trouvé.



Ensemble, construisons un avenir meilleur pour eux.
IDENTIFIER, STÉRILISER, RELÂCHER : DES ACTIONS CONCRÈTES
POUR LEUR BIEN-ÊTRE ET HARMONIE AVEC NOTRE TERRITOIRE.



AGISSONS ENSEMBLE

POUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL
ET UN MEILLEUR AVENIR POUR TOUS.